

Le RUSÉ

Il va falloir trouver de l'argent. Beaucoup d'argent. 6 milliards d'euros pour être plus précis. C'est Jérôme Cahuzac, le ministre délégué au Budget qui l'a annoncé. La « stabilité fiscale » est à ce prix. 6 milliards d'euros de recettes supplémentaires, ça ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. Mais dans les poches des millions de Français, en revanche... Pourtant le Gouvernement réalise l'exploit de bannir le terme « impôt » de son vocabulaire. Comme celui de rigueur en son temps. Mais il va bien falloir se rendre à l'évidence : 2014 sera l'année des impôts nouveaux. Car le Gouvernement le reconnaît lui-même, pour trouver ces milliards d'euros de recettes supplémentaires, plusieurs options sont envisageables : relever certaines taxes, en créer de nouvelles et/ou raboter des niches fiscales. Bizarrement on vous prédit que ce sont les deux premières solutions qui seront retenues. Après les récentes hausses de la TVA, mais aussi, du gaz, de l'électricité, de l'essence, de la redevance audiovisuelle, sans parler du prix du caddie moyen qui progresse sans cesse... le Gouvernement s'apprête donc à ponctionner encore un peu plus les Français dont le pouvoir d'achat suit une courbe opposée : en diminution constante. A ce rythme, on se demande comment feront les familles qui déjà ont bien du mal à finir le mois. Les 3 centimes d'euros d'augmentation par heure dont le SMIC a « bénéficié » en janvier dernier font pâle figure à côté. Bientôt on va nous annoncer que pour que la France atteigne son objectif du retour du déficit public à 3 % du PIB, eh bien il faudrait peut-être revenir à 4 semaines de congés payés par an, ou à la semaine de 40 h (mais payés 35 bien sûr...)... Et si bientôt c'était demain ?

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



Le 5 mars, contre l'accord « désécurisant l'emploi »

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES se sont réunies le 11 février 2013 pour affirmer que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier sur l'emploi, dit « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », signé par le patronat et des organisations syndicales minoritaires marque une grave régression des droits sociaux pour tous les salariés du secteur privé et du public.

Il s'agit d'un marché de dupes qui vise non pas à sécuriser l'emploi mais à faciliter les licenciements. Cet accord, refusé par deux des trois grandes confédérations syndicales, organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs. Il généralise le chantage à l'emploi contre la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail. C'est l'esprit même des accords de « compétitivité/emploi » voulus par Nicolas Sarkozy. Il organise la mobilité interne forcée, sécurise la délinquance patronale, fragilise le CDI. Il prévoit le développement du gré à gré, c'est-à-dire la négociation en entreprise, au détriment

des accords de branche, des conventions et garanties collectives. Enfin, cet accord entend faciliter les licenciements collectifs en réduisant les procédures et possibilités de recours,

code du travail, ont été mis en place depuis 1986 avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement et plus récemment en 2008 avec la rupture conventionnelle (plus de 1 000 000 depuis cette date !). Cet accord sous le faux masque de la sécurisation de l'emploi aggrave la précarité en la généralisant.



ASSEZ DE PRECARITE !

La situation de l'emploi est dramatique. Déjà 5 millions de chômeurs et chômeuses et les plans de licenciements se multiplient. La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité. Le gouvernement sous la dictée du MEDEF annonçant son intention de retranscrire dans la loi ce mauvais accord pour les droits sociaux. Or, ce gouvernement élu par tout le peuple

notamment vis à vis des sociétés mères par les syndicats et les salariés sacrifiés des filiales mises en faillite pour des profits boursiers.

Le problème n'est pas le « coût du travail » mais celui du « coût du capital »

En vérité, la vraie question n'est ni celle de la « productivité » ni celle du « coût du travail » mais celle du « coût du capital ». La flexibilité existe déjà en France. De nombreux dispositifs, assouplissant le

de gauche pour mettre fin à la politique libérale de Sarkozy et consorts, ne doit plus attendre pour permettre la relance économique, résorber le chômage, améliorer la situation des salariés et contribuer à résorber l'emploi précaire. Malheureusement, en contraignant les budgets publics (en ratifiant le pacte Merkel-Sarkozy

Suite p 2

En bref... En bref... En bref... En bref... En b

Banquet Républicain

A vos agendas. La section du Calais du Parti Communiste Français nous annonce qu'elle organise un grand banquet républicain le 30 avril 2013 (veille du 1^{er} mai) au centre de loisirs de Calais (Bowling). Repas de gala, apéritif et vin compris, animation musicale... Par ailleurs, chaque couple se verra remettre le brin de muguet de la solidarité et de l'amitié. Allez, on retient la date.

Ah ces Anglais

Voilà que nos voisins, les sujets de sa gracieuse majesté, trouvent que le rachat des navires de l'ex SeaFrance, par Euro-

tunnel pour permettre à My Ferry Link de naître est un vrai souci.

Hausse des prix, disparition d'un opérateur maritime... les Anglais estiment encore que : « les clients seraient mieux servis avec deux compagnies indépendantes de ferries, face au tunnel plutôt que si l'une d'elle est à la main d'Eurotunnel ». Nous on trouve l'argument succulent de la part d'un Etat qui fait supporter par le port de Calais et Eurotunnel, une bonne partie des charges de sécurité qui devraient lui revenir. En effet, le refus de l'application des accords de Schengen par la Grande-Bretagne occasionne des frais particulièrement lourds, sans que cela ne gêne un instant nos voisins.

On le note

On vous rappelle que l'Atelier est ouvert

tous les vendredis soirs à partir 18 h 30

alors n'hésitez pas à venir y passer un moment en toute tranquillité et entre copains. Vous pourrez ainsi vous tenir informé des dernières initiatives, décider de participer à une initiative de soutien, poser les questions qui vous trottent dans la tête.

La loi, toute la loi

Très nombreux sont ceux d'entre vous à avoir déjà entendu cette phrase, à laquelle on ajoute en général : rien que la loi.

Cette formule permet de comprendre que seule la loi s'applique, qu'elle ne souffre pas d'interprétation et que : quand bien même la loi ne nous plairait pas, elle s'applique.

Dans ce contexte, chacun peut s'attendre à être traité à égalité devant la loi. Sauf que les responsables du nouveau syndicat maritime nord, n'en ont pas cru leurs yeux quand ils ont lu que leur nouveau syndicat ne pouvait pas être enregistré car deux des membres fondateurs avaient déjà eu à faire à la justice et qu'en conséquence ils rendaient l'enregistrement de la structure illégal.

La demande de déclaration du syndicat avait été faite auprès de



la mairie de Calais, qui avait transmis au parquet, lequel parquet estimait que... Forcément si ceux qui représentent la société le disent, c'est que c'est vrai. Ne comprenant pas la décision du parquet, le syndicat demanda davantage d'explications, et il lui

fut répondu... pas possible.

C'est donc contrainte et forcée que, par l'intermédiaire d'un avocat, la nouvelle structure s'adressa à la loi, rien que la loi, pour s'entendre expliquer qu'apparemment il y avait un problème.

C'est le préfet du Pas-de-Calais en personne, qui a rétabli le nouveau syndicat dans ses droits. En effet, les textes sur lesquels on s'appuyait pour interdire l'exercice d'une fonction étaient tout simplement abrogés (supprimés en langage normal) depuis de nombreuses années. Coût de l'opération pour faire valoir ses droits : 1450 euros.

Ben alors, comment il s'en sort le citoyen lambda quand la loi dit qu'elle a raison, alors qu'elle a tort et qu'on n'a pas les moyens de se payer un avocat ?

Suite de la p 1

dit de « stabilité », en cédant aux exigences patronales avec notamment le pacte de compétitivité, il fait, pour l'instant, des choix qui ne lui permettent pas d'y parvenir.

LES PARLEMENTAIRES COMMUNISTES N'ACCEPTERONT PAS DE TRANSCRIRE CET ACCORD

« Nous, nous n'accepterons pas en tant que parlementaires de transcrire cet accord en l'état »... « Travaillons et allons plus loin que l'accord sur la sécurisation de l'emploi, parce que (...) malheureusement ce qu'il y a d'abord dans l'accord, c'est des mesures de sécurisation du licenciement pour les patrons »... « dès le début il y avait des ambiguïtés très fortes dans le discours de François Hollande (...). Mais disons qu'effectivement, et je ne suis pas le seul à le constater, il y a eu une accélération dans un sens qui est plutôt celui du social-libéralisme »... a déclaré Pierre Laurent, secrétaire national du Parti Communiste Français.

Le PCF et le Front de Gauche prennent position contre cet accord qui ouvre un front supplémentaire dans la grande offensive menée par le patronat contre les salariés de ce pays. Il regrette une fois de plus l'appui que lui donne le gouvernement. Les français n'ont pas voté pour cela en mai dernier.

LE 5 MARS MOBILISONS-NOUS !

Cette « journée » où les salariés, les demandeurs d'emplois, les retraités doivent exprimer le refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.



A Calais rassemblement devant la mairie à 10 h

Comme de nombreux syndicats, le Parti Communiste Français et l'ensemble des composants du Front de gauche appellent à un large rassemblement de ceux qui rejettent cet accord liberticide pour les salariés, le mardi 5 mars à 10 h sur la place de l'Hôtel de Ville de Calais pour départ en cortège vers la Sous-préfecture, afin de :

- S'opposer à la mise en application de cet accord
- Empêcher sa transposition dans une loi
- Faire en sorte qu'une loi à venir rompe avec la politique précédente et consacre une véritable sécurité de l'emploi pour tous.
- Une véritable amélioration de la situation de tous les salariés actifs, chômeurs, retraités, malades, handicapés.

Il est à signaler également que l'Union Locale C.G.T. organise un **départ en bus** pour la manifestation de Lille, **départ fixé à midi de la Bourse du Travail, place Crèvecoeur.**

Poil à gratter

Jobs tout court

La semaine passée se déroulait le forum Jobs d'été organisé par la ville de Calais. Naïvement nous pensions que les jobs d'été étaient destinés aux jeunes, étudiants ou non, à la recherche d'un petit boulot durant les vacances. Un boulot qui peut leur permettre ensuite de payer une partie de leurs études, de financer le permis de conduire, ou de réaliser tel ou tel projet. C'est donc non sans surprise que nous avons lu le témoignage de Sylvie, qui « l'an passé a décroché un job pour travailler au camping ». « A 52 ans, elle arpente le forum jobs d'été pour dénicher l'annonce adéquate à son profil. » 52 ans, pour un job d'été... Plutôt étonnant, non ? En fait, le marché de l'emploi à Calais est tellement florissant que le forum Jobs d'été devrait être rebaptisé Forum Jobs. Tout court. Les (très nombreux) demandeurs d'emploi du Calais ne cherchent pas un job d'été. Ils veulent juste travailler. Toute l'année.

Dérobé

Un article paru dans *La Voix du Nord* du 21 février 2013 dans la rubrique « Un monde à l'envers » en dernière page, nous a interpellés. On vous le livre en intégralité : « Une partie de la toiture en cuivre du restaurant municipal de Viroflay (Yvelines) a été dérobée dans la nuit de lundi à mardi. » Les auteurs ont grimpé sur la toiture avec des outils et ont démonté les plaques de cuivre qui la recouvrent, » a indiqué une source poli-

cière, précisant qu'il ne s'agissait que « d'une petite partie du toit », soit environ 60 mètres carrés. Les vols de cuivre sont en augmentation, liés à l'envol des cours du métal rouge, coté à 5 973 euros la tonne sur le marché international. » Pourquoi vous parlez-t-on de ça ? Tout simplement parce que la future école d'art possèdera une façade en... cuivre. Il n'y a plus qu'à espérer que l'école d'art du Calais ne subira pas le même sort que le restaurant municipal de Viroflay...

Enquête, ou pas, c'est selon

La semaine dernière nous vous faisons part de l'envoi d'une lettre anonyme dénonçant des « éventuels » manquements à la loi, commis par un policier municipal dans l'exercice de ses fonctions. Cette lettre a été transmise, par l'un des syndicats de la ville de Calais, au procureur de la République. Après examen de l'écrit, le procureur aurait demandé à la police nationale de faire toute la clarté sur la question de l'éventuelle détention de stupéfiants. Par la presse on apprend d'ailleurs que cette question serait réglée depuis longtemps sur la forme procédurale et qu'apparemment les quantités en cause auraient été infimes. En tout cas le procureur veut quand même vérifier. C'est bien. En revanche, concernant les faits de harcèlement moral, ils ne devraient donner lieu à aucune enquête de police. « Tout simplement parce que le harcèle-

ment moral touche une personne privée, et qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune plainte de cet ordre » aurait déclaré à *La Voix du Nord* le procureur. Ah bon ! Et depuis quand la société ne devrait-elle plus enquêter sur des faits présumés délictueux, perpétrés par une autorité supérieure à celle qui les subit, et donc en capacité éventuellement de faire pression ? Il est vrai, qu'on n'a jamais, au grand jamais, entendu parler de pressions au travail pour renoncer à un dépôt de plainte contre un supérieur hiérarchique...

Incroyable, mais vrai

Une page dans le *Nord Littoral* pour mettre en valeur le travail d'une association de locataires, par ailleurs fortement promotionnée par l'OPH lui-même. Un reportage à la Julien Courbet sur RTL, et le sentiment que finalement : heureusement que cette association était là ! On en arriverait presque à se demander : « mais qu'est ce qu'ils faisaient les autres ? », si l'on ne savait pas que les associations de locataires agissent chaque jour bénévolement pour aider les autres et que très souvent elles se heurtent à des réponses négatives de l'OPH. Sauf qu'on oublie encore de dire que l'OPH a failli à toutes ses obligations, en direction de sa locataire en souffrance. En effet, cet organisme qui dispose d'un parc de 6300 logements, dont un certain nombre de logements adaptés, aurait pu avoir l'humanité plus rapide. Allez, on arrête là, on va encore dire qu'on voit le mal partout.